









LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ 3 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO2 ÉMISE(S) EN L'AN 2016 PAR :

Transport terrestre 2016

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE

PAR LA PLANTATION DE 43 ARBRES EN 2013

(nombre d'arbres *Préventif pour le climat*TM)

DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

No de registre : 01474

Date: 18/05/17

Claude Villeneuve Professeur titulaire

Directeur de la Chaire en éco-conseil Université du Québec à Chicoutimi